

FICHE PRATIQUE

Les montants de référence - 2024

RÉGIME	COTISATIONS			DROITS		
	MONTANT			BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	
INVALIDITÉ DÉCÈS	Forfaitaire 674 €			Pharmacien libéral	Invalidité 16 345 € par an jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite	
				Enfant(s)		16 345 € par an jusqu'à 21 ans ou 25 ans dans le cas de poursuite des études
				Conjoint		8 172,50 € par an jusqu'au décès du pharmacien libéral
				Conjoint survivant	Décès 16 345 € par an jusqu'à 60 ans et 24 517,50 € de capital décès versé en une seule fois	
				Orphelin(s)		16 345 € par an jusqu'à 21 ans ou 25 ans dans le cas de poursuite des études
VIEILLESSE DE BASE	Selon revenu d'activité non salarié Tranche 1 : 8,23 % + tranche 2 : 1,87 % T1 : 0 à 46 368 € (montant du PASS*) T2 : 0 à 231 840 € (cinq fois le montant du PASS) * Plafond annuel de la Sécurité sociale.			Pharmacien libéral	Pension annuelle = nombre de points X valeur du point acquis X coefficient Selon le nombre de points acquis Tranche 1 : 525 points par an au maximum Tranche 2 : 25 points par an au maximum 1 point = 0,6399 € depuis le 1 ^{er} janvier 2024 (cotisations de 2004 à 2014 : 450 points acquis par an au maximum sur la tranche 1, 100 points acquis par an au maximum sur la tranche 2) Majoration trois enfants ou plus (<i>hommes et femmes</i>) : 10 %, depuis le 1 ^{er} octobre 2023	
				Conjoint survivant	54 % de l'allocation du pharmacien (hors bonification pour enfants) Sous conditions de ressources Bonification de 10 % pour le conjoint survivant qui aurait eu ou élevé trois enfants ou plus (<i>hommes et femmes</i>), depuis le 1 ^{er} septembre 2023	
COMPLÉMENTAIRE PAR RÉPARTITION ET PAR CAPITALISATION	Revenu N-2	Classe de cotisation	Montant forfaitaire total de la cotisation**	Pharmacien libéral	RCR*** 13 551,50 € (retraite à taux plein à 67 ans) pour 42,25 annuités de cotisations + 1/42,25 ^e par cotisation supplémentaire, soit 320,75 € par année cotisée Majoration trois enfants ou plus (<i>hommes et femmes</i>) : 10 %	
	0 à 79 735 €	3	9 632 €			
	79 736 à 96 232 €	4	11 008 €	Conjoint survivant	60 % de l'allocation du pharmacien Sans conditions de ressources	
	96 233 à 112 729 €	5	12 384 €			
	112 730 à 129 226 €	6	13 760 €	Pharmacien libéral	Le montant de la retraite s'obtient en multipliant le capital constitutif par le terme de rente déterminé lors de la liquidation des droits	
	129 227 à 145 723 €	7	15 136 €			
	145 724 à 162 220 €	8	16 512 €	Conjoint survivant (si décès du pharmacien libéral avant la liquidation)	100 % du capital constitutif sous forme de plan de capitalisation, puis conditions ci-dessus Sans conditions de ressources	
	162 221 à 178 717 €	9	17 888 €			
	178 718 à 195 214 €	10	19 264 €	Orphelin(s) de moins de 21 ans de pharmacien libéral cotisant	1/10 ^e de 20 % du capital constitutif versé chaque année jusqu'au 21 ^e anniversaire de chaque bénéficiaire	
	195 215 à 211 711 €	11	20 640 €			
211 712 à 228 208 €	12	22 016 €	Conjoint survivant (si décès du pharmacien libéral retraité)	De 50 à 100 % de l'allocation du pharmacien selon l'option de réversion choisie Sans conditions de ressources		
Au-delà	13	23 392 €				
** Dont 6 880 € pour la part gérée par répartition.						
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VIEILLESSE	684 € + 0,60 % du revenu d'activité non salarié (plafonné à 231 840 €, soit cinq fois le montant du PASS)			Pharmacien libéral (<i>biologiste</i>)	Variable selon le nombre de points acquis et la période d'acquisition Majoration trois enfants ou plus (<i>hommes et femmes</i>) : 10 %	
				Conjoint survivant	50 % de l'allocation du pharmacien biologiste Sans conditions de ressources	

*** Régime complémentaire par répartition **** Régime complémentaire par capitalisation

Les informations communiquées dans ce feuillet s'appuient sur la législation en vigueur au moment de sa parution.



45, rue de Caumartin
75441 Paris Cedex 09

Téléphone : 01 42 66 90 37
Télécopie : 01 42 66 25 50
Courriel : cavp@cavp.fr

Vos démarches en ligne, sur votre compte personnel, depuis :

www.cavp.fr



Accueil téléphonique et entretiens retraite (sur rendez-vous) :
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès à nos locaux :
RER Auber ou Métro Havre-Caumartin, entrée par le hall situé rue Auber